

Pouvoir effectif des citoyens = 8 – Contrôle citoyen : une communauté locale gère de manière autonome un équipement ou un quartier. 7 – Délégation de pouvoir : le pouvoir central délègue à la communauté locale le pouvoir de décider un programme et de le réaliser. 6 – Partenariat : la prise de décision se fait au travers d'une négociation entre les pouvoirs publics et les citoyens

Coopération symbolique = 5 – Conciliation : quelques habitants sont admis dans les organes de décision et peuvent avoir une influence sur la réalisation des projets. 4 – Consultation : des enquêtes ou des réunions publiques permettent aux habitants d'exprimer leur opinion sur les changements prévus. 3 – Information : les citoyens reçoivent une vraie information sur les projets en cours, mais ne peuvent donner leur avis.

Non-participation = 2 – Thérapie : traitement annexe des problèmes rencontrés par les habitants, sans aborder les vrais enjeux. 1 – Manipulation : information biaisée utilisée pour « éduquer » les citoyens en leur donnant l'illusion qu'ils sont impliqués dans le processus.

Figure 8.1

Les huit niveaux de participation selon Arnstein